



Présents : G. BOUHIN, J. BOULCOURT, E. BOURIOT, V. BRUGHERA, D. CÔTE, I. CUENOT, D. DAYET, M. DESTAING, P. FUMEY, C. GARNIER, D. GARNIER, J-P GURTNER, O. MARLOT, C. MICHEL, N. PECOT, P. PREVALET, J. de la ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, M. SPATARO, S. VIEILLE, I. VINAI.

Excusée : Mounia TOMASZEWSKI procuration à Jean-Pierre GURTNER.

Le conseil municipal s'est déroulé en présence d'une assemblée nombreuse.

Sonia VIEILLE est désignée secrétaire de séance.

Les conseillers sont invités à s'installer dans la salle du Conseil à l'appel de leur nom par Marc SAULNIER, maire sortant.

Nouveau Conseil : Marc SAULNIER, Nathalie SIEVERT, Guillaume BOUHIN, Isabelle CUENOT, David CÔTE, Jessica BOULCOURT, Christophe MICHEL, Isabelle VINAI, Norbert PECOT, Marie DESTAING, J. de la ROCHEFOUCAULD, Sonia VIEILLE, Olivier MARLOT, Mounia TOMASZEWSKI, Jean-Pierre GURTNER, Marion SPATARO, Christophe GARNIER, Vanessa BRUGHERA, Emmanuel BOURIOT, Pascale FUMEY, Philippe PREVALET, Delphine GARNIER, David DAYET.

### 1. Election du Maire

Marc SAULNIER, maire sortant, laisse la présidence au doyen du nouveau conseil, Jean-Pierre GURTNER, pour diriger le vote.

Deux candidats se présentent, Marc SAULNIER et Emmanuel BOURIOT

Résultat du vote à bulletin secret : **18 voix pour Marc SAULNIER et 5 bulletins pour Emmanuel BOURIOT**  
**Marc SAULNIER est élu Maire de la commune de Levier.**

### 2. Fixation du nombre d'adjoints

Dans le cadre de l'installation du nouveau conseil municipal, il est proposé de fixer à **trois** le nombre d'adjoints au maire au lieu des six autorisés.

Dans un souci de responsabilité et d'efficacité, l'équipe municipale a fait le choix de maintenir à trois le nombre d'adjoints.

Ce choix s'appuie sur une expérience concrète : depuis plus de dix-huit mois, notre organisation fonctionne de manière fluide et efficace. Nous avons su adapter le rôle de chacun pour répondre aux exigences croissantes de la gestion communale. Les agents assurent aujourd'hui les missions techniques, toujours plus complexes, tandis que les élus se concentrent pleinement sur leur rôle de décision et d'orientation.

Cette organisation moderne nous permet d'être plus réactifs, plus compétents et plus proches des enjeux du quotidien.

Dans le même temps, nous faisons le choix d'une gestion rigoureuse des deniers publics, en limitant le coût des fonctions électives.

Enfin, l'évolution de notre environnement institutionnel, avec le transfert de certaines compétences à l'intercommunalité (tourisme, développement économique, urbanisme, école...), nous conduit naturellement à adapter notre fonctionnement. Il s'agit d'un choix de bon sens : faire mieux avec une organisation claire, efficace et maîtrisée.

**18 voix pour 5 oppositions**

### 3. Election des adjoints

L'élection des adjoints s'effectue par un vote sur une liste de candidats. Monsieur le Maire présente 3 noms et sollicite l'assemblée afin de savoir si une autre liste de candidats souhaite se présenter. Aucune candidature supplémentaire n'étant formulée, il propose au conseil municipal de procéder à l'élection.

Sur sa proposition, le conseil décide d'organiser un vote à bulletin secret.

À l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants : **18 voix pour et 5 bulletins blancs**

Sont ainsi élus :

- **Première adjointe** : Madame Nathalie SIEVERT, en charge de la communication et des associations.
- **Deuxième adjoint** : Monsieur Guillaume BOUHIN, en charge des bâtiments.
- **Troisième adjointe** : Madame Isabelle CUENOT, en charge de l'enfance et de l'intergénérationnel.

Les attributions de délégations seront communiquées par arrêté et diffusées dans les prochains jours.

### 4. Proposition d'ouverture de 4 postes de délégués

Un **délégué municipal** est un conseiller municipal désigné pour représenter la commune dans un domaine précis. Monsieur le Maire propose l'ouverture de 3 postes au lieu de 4 initialement prévus. Les attributions de délégations seront communiquées par arrêté dans les prochains jours. Une 4<sup>ème</sup> délégation pourra voir le jour dans les prochains mois en fonction des besoins et de l'implication des conseillers pour assurer des fonctions particulières.

Sont proposés dans un premier temps :

- **Christophe MICHEL**
- **Jessica BOULCOURT**
- **David CÔTE**

**18 voix pour et 5 abstentions**

### 5. Lecture de la charte de l'élu local

Dans le cadre de l'installation du conseil municipal, il a été procédé à la lecture de la charte de l'élu local, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

Cette charte rappelle les principes fondamentaux qui encadrent l'exercice du mandat électif, notamment les exigences de probité, d'impartialité, de transparence et de responsabilité au service de l'intérêt général.

Par cette lecture, il est ainsi porté à la connaissance de l'ensemble des membres du conseil les droits et devoirs qui leur incombent dans l'exercice de leurs fonctions, garantissant un engagement conforme aux valeurs de la République et au respect des citoyens.

### 6. Vote du règlement intérieur

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur au conseil municipal.

À l'issue, le conseil, **à l'unanimité** procède à son adoption. Ce document fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée, ainsi que les droits et obligations des élus, garantissant un cadre clair, transparent et conforme aux dispositions en vigueur.

### 7. Délégation de pouvoirs en faveur du maire

En application du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut déléguer au maire **certaines domaines de compétences**, afin de faciliter la gestion quotidienne de la commune.

Ces délégations concernent notamment :

- la gestion financière (emprunts, lignes de trésorerie, demandes de subventions) ;
- la commande publique (préparation, passation et exécution des marchés) ;
- la gestion du patrimoine communal (locations pouvant aller jusqu'à 12 ans, assurances, cessions de biens mobiliers dans la limite de 4 600 €) ;
- les actions juridiques (défense de la commune et transactions dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants) ;
- ainsi que diverses décisions en matière d'urbanisme et d'administration générale...

**Accord à l'unanimité**

## 8. Indemnités de fonction

Il est proposé de valider les indemnités suivantes :

- Pour le Maire :  
le maire propose 50% de l'indice de référence de la fonction publique territoriale mais demande au conseil municipal l'autorisation de diminuer ses indemnités par la suite, si besoin, afin de ne pas dépasser un certain seuil. Cette action bien qu'impactante pour le maire, l'est davantage pour les finances de la commune. En effet, en se tenant en dessous du seuil de cotisation des charges patronales la collectivité fera une économie comprise entre 72 000€ et 110 000€ sur la durée du mandat. La différence dépendra de l'attribution prochaine de fonction au sein de la CCA800.
- Pour les adjoints il est proposé de voter l'indemnité suivante :
  - Au taux de 15.3% de l'indice de référence de la fonction publique territoriale dont l'indice est de 4 110.52. Soit un brut de 628.91 € pour Nathalie SIEVERT et Isabelle CUENOT respectivement 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> adjointe.
  - Au taux de 12.2% soit 501.48 € pour Guillaume BOUHIN 2<sup>ème</sup> Adjoint.
- Pour les Délégués il est proposé un taux unique de 3.7% soit 152.09 € par délégation.

**18 voix pour et 5 abstentions**

## 9. Questions diverses

➤ Afin de respecter les engagements pris lors du programme électoral, la réunion sur le débat d'orientation budgétaire du 3 avril sera particulièrement importante et aura pour objectif de définir et de planifier les investissements à réaliser sur la durée du mandat.

À cette occasion, le maire proposera la mise en place de commissions dédiées aux projets. Celles-ci auront vocation, dans un second temps, à s'ouvrir aux habitants à travers des comités consultatifs, favorisant ainsi leur implication dans la vie communale.

Contrairement au mandat précédent, durant lequel certains comités thématiques, notamment ceux liés aux bâtiments, étaient peu actifs et se réunissaient de manière sporadique, cette nouvelle organisation entend dynamiser la participation citoyenne en associant plus directement les habitants à la concrétisation des projets.

➤ Votre feuille municipale est exceptionnellement distribuée dans tous les foyers.

Les prochaines le seront uniquement dans les boîtes aux lettres disposant du sticker

« L'actualité municipale dans votre boîte ». A venir retirer en mairie.

Toutes les informations seront diffusées sur [levier.fr](http://levier.fr) ou sur les réseaux.



**LEVIER**  
Mercredi et Samedi  
13h-17h  
Vendredi  
8h30-12h / 13h-17h

**Nouveaux horaires de la déchèterie à partir du 30 mars 2026**

La carte de déchèterie est **obligatoire** pour accéder aux déchèteries.

**Les Déchèteries sont fermées les jours fériés.**

Pour plus d'infos, rendez-vous sur : [www.smcom.fr](http://www.smcom.fr) ou sur votre application "Mes Déchets-SMCOM"



**PORTES OUVERTES**

**Collège public Emile Laroue à Frasne :**

Samedi 28 mars de 9h à 12h.  
Renseignements au 03.81.49.81.01

## JOURNEE RECUP'PAPIER

Au profit :

- De la ligue contre le cancer

**MARDI 14 AVRIL 2026**

**A partir de 8 h00**

Les journaux, pubs, catalogues et annuaires  
Devront être liés solidement et déposés au

Bord de la route

Ne pas mettre dans des sacs

**TOUTE MATIERE PLASTIQUE EST INTERDITE**

(Notamment les enveloppes à fenêtres)



## THÉÂTRE D'IMPROVISATION

**Vendredi 24 avril  
à 20h30**

**LA CHIPS  
IMPROVISE**

**Salle socioculturelle  
de LEVIER**

**Spectacle tout public**

**Entrée adultes : 5€  
Gratuit -18 ans**

Buvette et petite restauration sur place  
Organisé par l'Association Laïque  
de Levier



# MEGA LOTO

Avec Nathalie

**Vendredi 17 avril 2026**

**SALLE DES FÊTES DE LEVIER**

Ouverture des portes 19h00, début des jeux 20h30

Organisé par l'Association  
« L'outil en Main du Berceau du Comté »

**Droit d'entrée par  
personne**

- ✓ 3 cartes : 20 €
- ✓ 10 € les 3 cartes en plus  
(donc 6 cartes pour 30 €)
- ✓ 5 € par tranches de 6 cartes  
en plus

Tous les cartons à  
100€

**Finale à 1000 €**



Renseignements et réservations de préférence par SMS auprès  
de Guy au

**(06-42-44-60-46)**

L'Association se réserve le droit d'annuler le loto pour participation  
insuffisante

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



## Marché Artisanal

ORGANISÉ PAR L'APE " LES PETITS CRAYONS LÉVITIENS "

Venez à la rencontre des artisans locaux



Exposition des créateurs et producteurs

Maquillage Enfants de 14h à 17h

Buvette - Petite Restauration sur place

LE 26 AVRIL 2026

DE 10H A 17H

SALLE DES FÊTES DE LEVIER

# Opération Levier Propre

**Samedi 25 avril 2026**

**10h-12h**

Participez à la matinée citoyenne, en solo, en  
duo, en famille: les enfants sont les bienvenus  
sous la responsabilité d'un adulte



ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION VERT CHEZ VOUS

Rendez vous à la salle des fêtes à 10h. 😊

